



INSTRUCTEUR(RICE) DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Descriptif de l'emploi :

L'instructeur instruit les demandes d'autorisations en matière d'urbanisme en regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme. Procède à la vérification et au contrôle de la conformité des constructions et des aménagements avec les autorisations délivrées par la collectivité.

Activités

- **Instruction des déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme**
 - o Lire et analyser différents types de plans et de documents d'urbanisme
 - o Lancer les consultations et synthétiser les avis des experts
 - o Suivre l'évolution de la réglementation
- **Gestion administrative et fiscale des autorisations d'urbanisme**
 - o Délivrer les autorisations et certificats d'urbanisme
 - o Formuler des propositions dans le cadre de la révision des PLUI ou PLU.
 - o Gérer la fiscalité en fonction des autorisations délivrées
 - o Faire procéder au recouvrement des contributions d'urbanisme
- **Contrôle de la régularité des constructions et des aménagements réalisées**
 - o Construire et poursuivre les infractions
 - o Vérifier la conformité des constructions et aménagements
 - o Préparer des arrêtés interruptifs de travaux
- **Accueil, information et conseil des pétitionnaires et du public**
 - o Expliquer le cadre réglementaire et les procédures
 - o Conseiller les constructeurs et les orienter vers les services compétents
 - o Ecouter et conseiller les demandeurs sur la faisabilité du projet, les démarches à suivre, les documents nécessaires à l'instruction de leur demande

Compétences et profil requis :

De formation Bac à Bac+2 idéalement Géographie, Aménagement/développement territorial

- Techniques de lecture de cartes communales, PLUI, PLU, plans de construction, cadastre
- Connaissance du droit civil et du droit pénal
- Maîtrise de l'outil bureautique
- Autonomie, organisation, rigueur, discrétion
- Techniques de résolution de conflits
- Connaissances de l'urbanisme, construction et environnement, la fiscalité de l'urbanisme

Certaines de ces compétences spécifiques à la fonction publique peuvent être acquises par des formations complémentaires CDG38 et ou par de l'expérience en collectivité

Pour en savoir plus *cliquer sur la vignette*

